

Dijon, le 05 février 2020

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex

**Recouvrement - Pré-contentieux**

**Votre interlocuteur** : Sylvie Philippon  
**Téléphone** : 0386473726  
**Dossier** : 48916749400017 (AJ31)  
**BOUTHIÈRE JONATHAN**  
**Objet** : Attestation de fourniture des DS V2

**M BOUTHIÈRE JONATHAN**  
**LD LES COMBARDS**  
**71190 BROYE**

Monsieur,

Nous vous adressons votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail et destinée à être remise à vos cocontractants donneurs d'ordres.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements repris dans la liste ci-jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas pour renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- ♦ Se connecter à [www.bourgogne.msa.fr/verification-attestations](http://www.bourgogne.msa.fr/verification-attestations),
- ♦ Contacter la Caisse Régionale MSA de Bourgogne en transmettant le **numéro de sécurité suivant : 235D448ALL**.

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur dont les coordonnées figurent en haut de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction  


PJ: Attestation de fourniture des DS V2



**Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros hors taxe (art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)**

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros hors taxe en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

**Code de Sécurité 235D448ALL**

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à [www.bourgogne.msa.fr/verification-attestations](http://www.bourgogne.msa.fr/verification-attestations),
- Contacter la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

**En votre qualité d'employeur**

DENOMINATION SOCIALE : **BOUTHIÈRE JONATHAN**

Adresse du siège social : LD LES COMBARDS

71190 BROYE

N° SIREN : 48916749400017

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

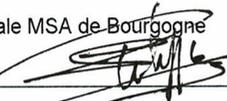
- pour un effectif de 0 salarié(s) et une masse salariale de 0,00 euros,
- au titre du mois de janvier de l'année 2020
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
BOUTHIÈRE JONATHAN	48916749400017

**Délivrance de l'attestation de déclaration sociale**

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 05 février 2020.

Fait à Dijon, le 05/02/2020

 Le Directeur Général de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne  
Personne déléguée  

**La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie**